

Projet-pilote : consultations publiques sur la sécurité locale
Rapport de conférence régionale

RELEVER LES DÉFIS DE SÉCURITÉ HUMAINE DANS LE NORD-OUEST TUNISIEN



DCAF

un centre pour la sécurité,
le développement et
l'état de droit

Rapport de conférence régionale

RELEVER LES DÉFIS DE SÉCURITÉ HUMAINE DANS LE NORD-OUEST TUNISIEN

Auteurs

Nasreddine Harzallah

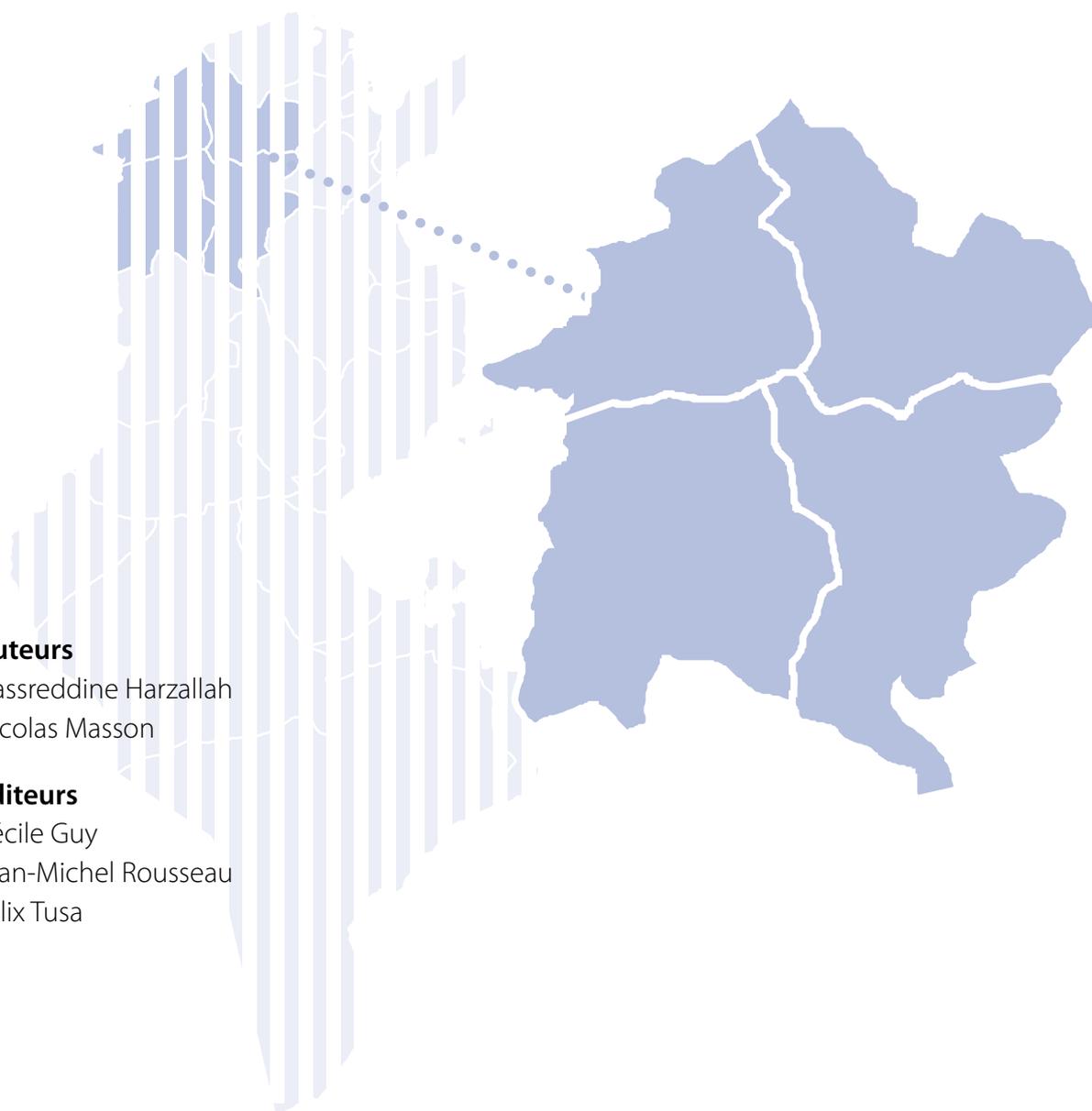
Nicolas Masson

Editeurs

Cécile Guy

Jean-Michel Rousseau

Felix Tusa



À propos du DCAF

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) est une organisation internationale basée en Suisse. Le DCAF assiste des États – qu’il s’agisse de démocraties établies ou émergentes – dans le développement de la bonne gouvernance du secteur de la sécurité au sein d’un cadre démocratique et dans le respect de l’état de droit. Le DCAF fournit également un appui consultatif in situ et des programmes d’assistance pratique à des États visant à renforcer la gouvernance de leur secteur de la sécurité. Le DCAF travaille directement avec des gouvernements nationaux et locaux, des parlements, des organisations internationales, la société civile ainsi qu’avec les forces de sécurité et de défense.

Le DCAF comprend actuellement 62 États-membres dont, depuis juillet 2011, la Tunisie. Dans ses activités, le DCAF est guidé par les principes de neutralité, d’impartialité, de participation inclusive et d’appropriation locale.

De plus amples informations sur le DCAF sont disponibles sur le site web du DCAF : www.dcaf.ch ou sur le site web du DCAF en Tunisie : www.dcaf-tunisie.org.

À propos du Centre tunisien pour les études de la sécurité globale (CTESG)

Le Centre tunisien pour les études de la sécurité globale (CTESG) est un centre d’études tunisien créé en 2013. Il a pour objet la promotion d’une culture de la sécurité globale.

Dans ce cadre, il organise des séminaires et des forums régionaux, nationaux et internationaux pour traiter de sujets qui y sont liés. Il coopère également avec des organismes officiels, des associations nationales, et des centres de recherche. De plus amples informations sur le CTESG sont disponibles à l’adresse : <https://fr-fr.facebook.com/ctesg.tunisia>.

À propos du projet-pilote

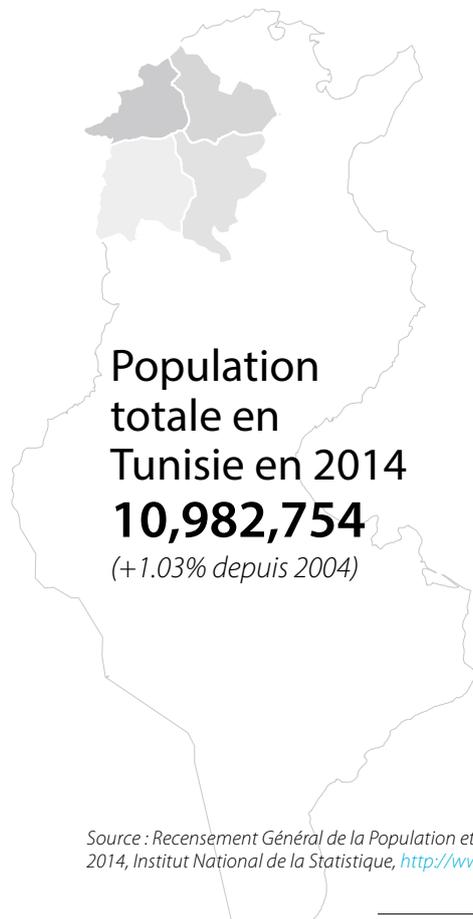
Le projet-pilote mis en place par le DCAF et le CTESG consiste en une série de consultations sur la sécurité humaine, couvrant tous les gouvernorats tunisiens. Ces consultations ont pour objectif d’évaluer les besoins locaux en matière de sécurité et la capacité des autorités locales à apporter des réponses concrètes à ces besoins, et de soumettre des recommandations écrites – de la part des participants, du CTESG et du DCAF – aux autorités locales et centrales.

Remerciements

Le projet-pilote a été réalisé avec le soutien financier des États membres du Fonds d’affectation du DCAF pour l’Afrique du Nord. Pour plus d’information au sujet du Fonds d’affectation, veuillez consulter le site web : www.dcaf-tfna.org.

Table des matières

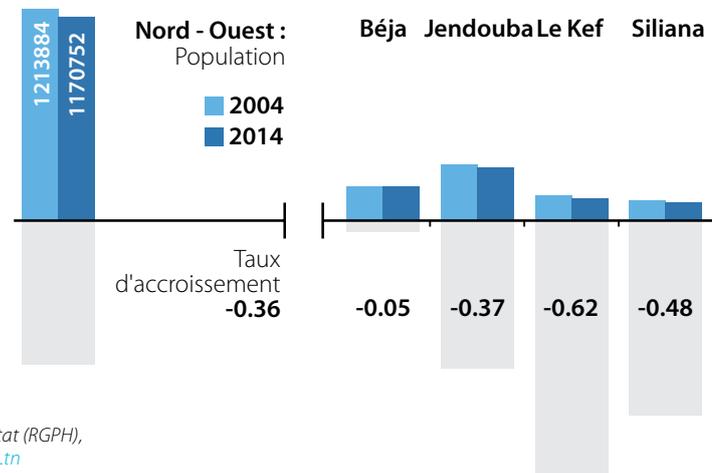
CARACTÉRISTIQUES DU NORD-OUEST TUNISIEN	4
INTRODUCTION	
Les défis de la sécurité humaine dans le nord-ouest tunisien	7
DISCUSSION	
Relever les défis de la sécurité humaine dans le nord-ouest tunisien	9
1. Sécurité politique : la décentralisation entérinée, l'importance d'élections transparentes et démocratiques	10
Discussion 1 – Sécurité politique : qu'en disent les participants du nord-ouest tunisien ?	11
2. Sécurité économique : pierre angulaire du développement	13
Discussion 2 – Sécurité économique : qu'en disent les participants du nord-ouest tunisien ?	14
3. Sécurité sanitaire et sociale : une marginalisation inquiétante par rapport à d'autres régions	16
Discussion 3 – Sécurité sanitaire et sociale : qu'en disent les participants du nord-ouest tunisien ?	18
4. Sécurité publique : promouvoir la réforme du secteur de la sécurité	20
Discussion 4 – Sécurité publique : qu'en disent les participants du nord-ouest tunisien ?	21
RECOMMANDATIONS	
Recommandations des participants	25
Recommandations du CTESG et du DCAF	30



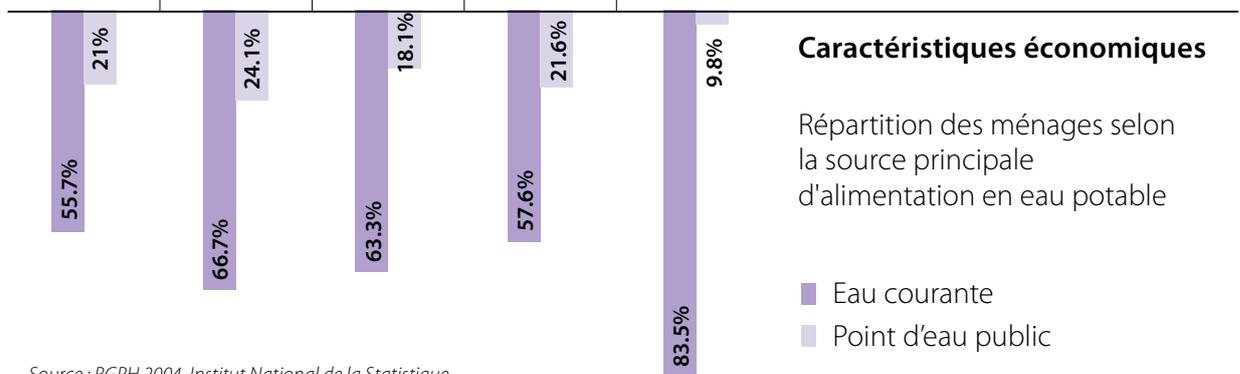
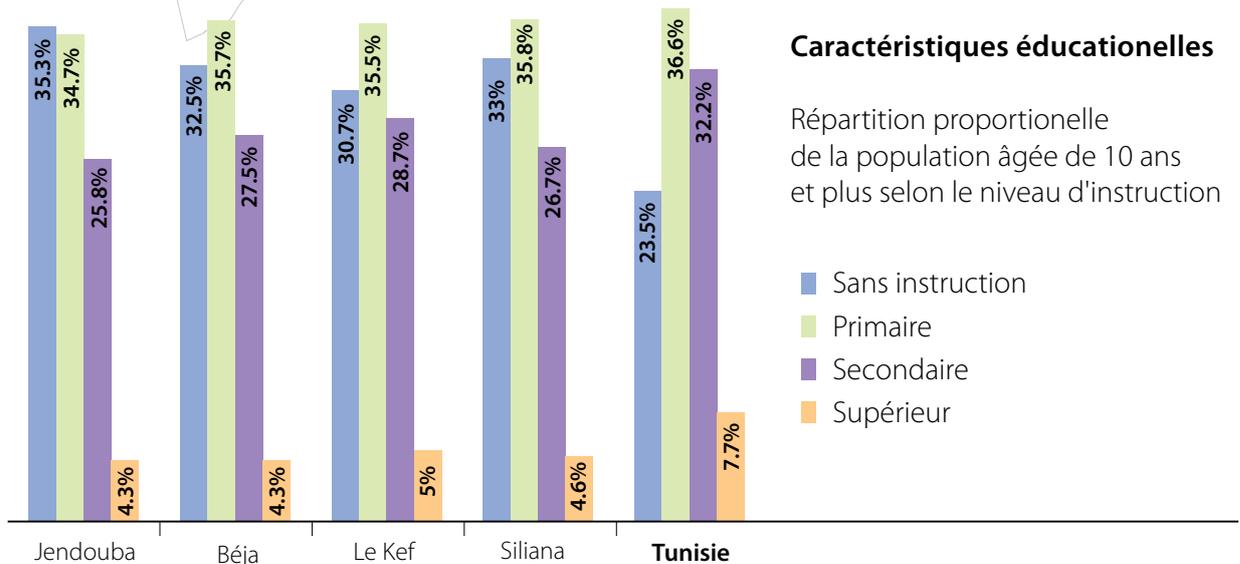
Caractéristiques du nord-ouest tunisien

Population du nord-ouest tunisien

1,170,752



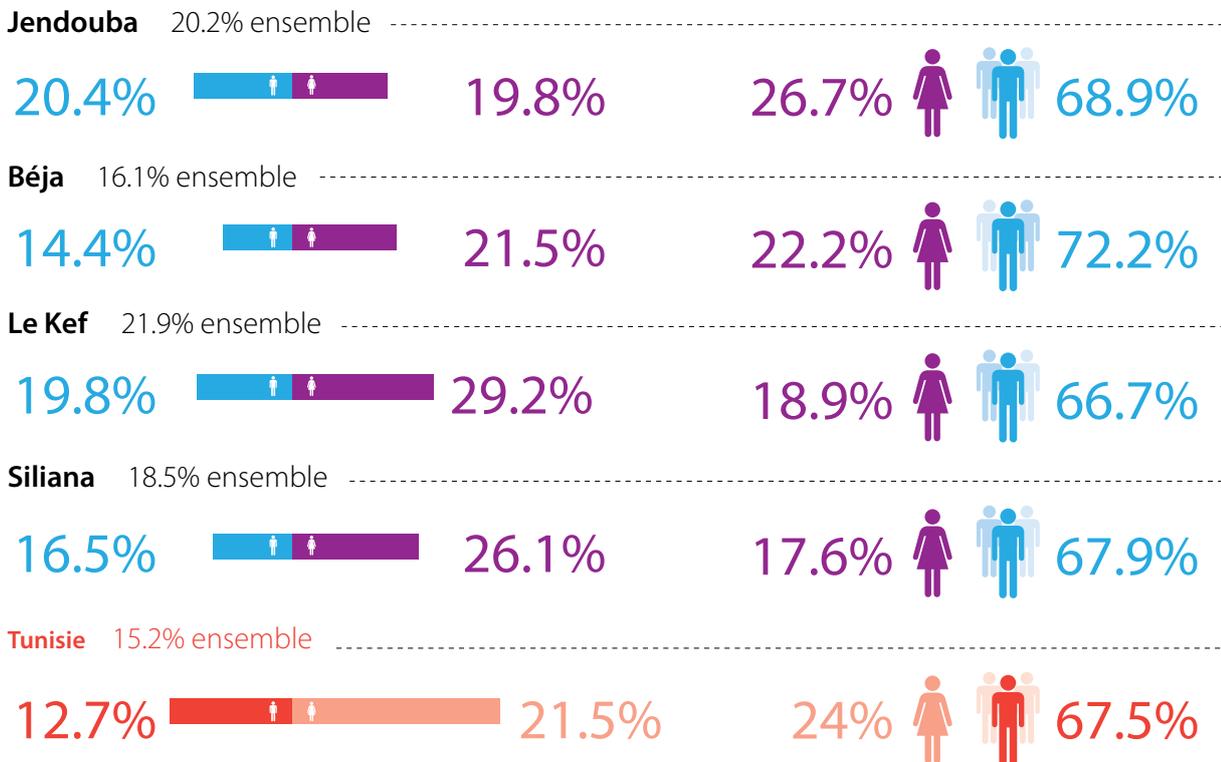
Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), 2014, Institut National de la Statistique, <http://www.ins.nat.tn>



Source : RGPH 2004, Institut National de la Statistique

Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe

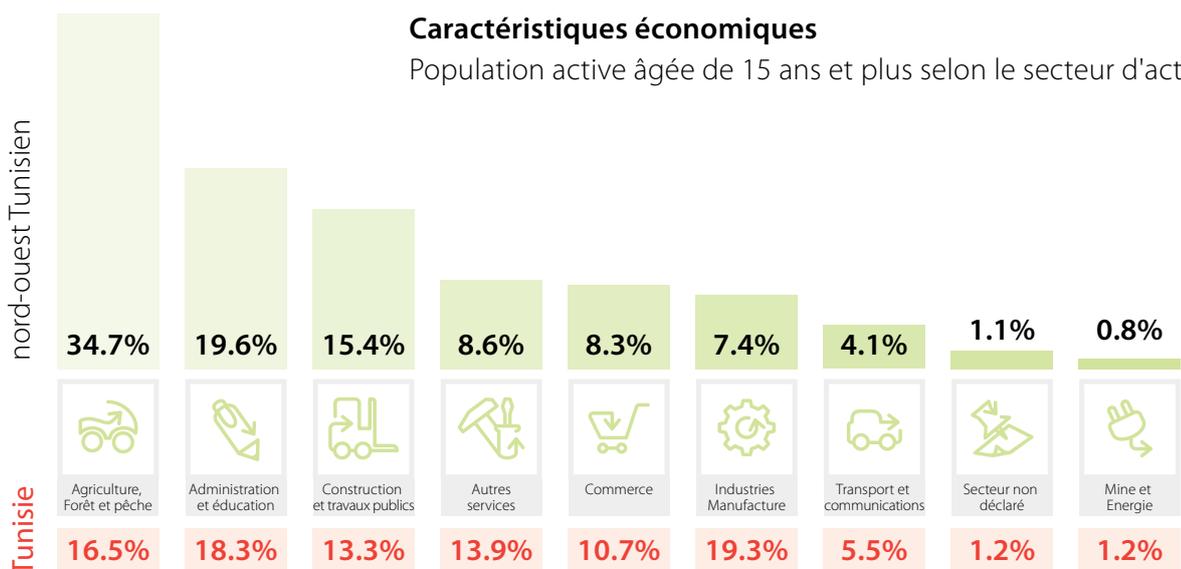
Taux d'activité selon le sexe



Source : Données Démographiques et Sociales, 2014, 1^{er} trimestre, Institut National de la Statistique

Caractéristiques économiques

Population active âgée de 15 ans et plus selon le secteur d'activité



Source : RGPH 2004, Institut National de la Statistique

LES DÉFIS DE LA SÉCURITÉ HUMAINE DANS LE NORD-OUEST TUNISIEN

Les 12 et 13 avril 2014 s'est tenue à Tabarka, dans le gouvernorat de Jendouba, une conférence sur les enjeux et défis sécuritaires dans le nord-ouest tunisien. Elle a été organisée par le Centre tunisien pour les études en sécurité globale (CTESG) avec le soutien du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF). L'événement a compté plus de 250 participants, notamment des membres de la société civile et des collectivités territoriales, des syndicalistes, des journalistes et des officiers des forces de sécurité tunisiennes. Ils provenaient en grande majorité des gouvernorats de Jendouba, du Kef, de Béja et de Siliana.

Dans son discours de bienvenue, Dr. Nasr Ben Soltana, président du CTESG, a souligné que seule une vision large de la sécurité pouvait permettre d'appréhender les défis sécuritaires affectant le nord-ouest de la Tunisie. Une telle vision globale de la sécurité doit selon lui inclure les principes de gouvernance démocratique et de développement local. C'est sur la base de ce constat que les participants ont été invités à analyser les causes locales de l'insécurité à laquelle ils sont confrontés. Un tel diagnostic, a-t-il expliqué, doit tenir compte des différentes composantes de la sécurité globale, c'est-à-dire appréhender celle-ci sous ses angles économique, social et politique.

Le représentant du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF), M. Nicolas Masson, a souligné l'importance des processus consultatifs dans l'élaboration de politiques visant à promouvoir la sécurité humaine au niveau local.

Le DCAF soutient une approche de la sécurité humaine centrée sur l'individu. Dans cette vision, des plateformes consultatives locales peuvent faciliter la prise de décision en matière de sécurité en adéquation avec les besoins concrets des citoyens. Le développement d'institutions de contrôle formelles et informelles du secteur

de la sécurité tunisien relève ainsi d'une grande importance :

» *Au niveau local comme au niveau central, la Constitution prévoit le contrôle démocratique du secteur de la sécurité, non seulement par des acteurs formels, comme les autorités locales, les parlementaires élus ou les autorités constitutionnelles indépendantes, mais aussi par la société civile et les médias.*

QU'EST-CE QUE LA SÉCURITÉ HUMAINE ?

Selon les Nations Unies,

La sécurité humaine au sens large du terme représente bien davantage que l'absence de conflits violents. Elle englobe Droits de l'Homme, bonne gouvernance, accès à l'éducation et aux soins de santé, et la possibilité offerte à chaque individu de faire les choix qui lui permettront de s'épanouir. Chaque pas fait dans cette direction contribue à réduire la pauvreté, à promouvoir la croissance économique et à prévenir les conflits. Un monde libre de peur, une vie à l'abri du besoin et une planète viable pour les générations futures – tels sont les éléments indissociables de la sécurité humaine et, partant, de la sécurité nationale.

Pour le CTESG, l'expression « sécurité globale » est synonyme de « sécurité humaine ».

Source : Rapport du millénaire, Nations Unies, Kofi A. Annan, 2000

RELEVER LES DÉFIS DE SÉCURITÉ HUMAINE DANS LE NORD-OUEST TUNISIEN

Au cours de la discussion, de nombreux participants des différents gouvernorats du nord-ouest tunisien ont présenté leur vision des défis sécuritaires auxquels ils sont confrontés au niveau décentralisé. Les principaux thèmes soulevés durant la discussion concernent les domaines suivants :

1. **Sécurité politique** : la décentralisation entérinée, l'importance d'élections transparentes et démocratiques
2. **Sécurité économique** : pierre angulaire du développement
3. **Sécurité sanitaire et sociale** : une marginalisation inquiétante par rapport à d'autres régions
4. **Sécurité publique** : promouvoir la réforme du secteur de la sécurité

Ces points sont repris un à un dans la suite de ce rapport.

SÉCURITÉ HUMAINE ET SÉCURITÉ NATIONALE

Durant les dix dernières années, nombre de pays ont constaté que la sécurité nationale – souveraineté économique, intégrité territoriale et institutionnelle – était inenvisageable sans la protection du bien-être psychologique et somatique des citoyens.

La sécurité humaine, qui a pour but de garantir aux individus de vivre à l'abri de la violence physique, de la peur et du besoin, fait désormais partie intégrante de leur vision d'une politique de sécurité nationale.

Dans un monde globalisé, la sécurité de l'État ne garantit pas automatiquement la sûreté et le bien-être des citoyens. Une plus large conceptualisation de la sécurité s'avère nécessaire pour répondre aux menaces émergentes dues à l'augmentation des flux transnationaux de marchandises, d'informations et de personnes. Le concept de la sécurité ne peut, par conséquent, plus se référer exclusivement à l'État mais doit placer l'être humain au centre de ses préoccupations.

1. Sécurité politique :

la décentralisation entérinée, l'importance d'élections transparentes et démocratiques

La décentralisation représente, comme l'a rappelé Dr. Ben Soltana du CTESG, un des piliers de la bonne gouvernance entériné par la Constitution tunisienne du 26 janvier 2014 (voir notamment l'article 131).¹ En général, ce principe tend à renforcer les mécanismes de participation locale, et permet donc à une organisation de la société civile telle que le CTESG d'apporter son soutien aux représentants locaux dans le diagnostic des défis sécuritaires auxquels ils font face.

Tout comme en France, le système de sécurité tunisien est centralisé: les agents de sécurité dépendent de l'Etat central et de ses administrations basées à Tunis. D'autres pays, notamment les Etats-Unis et le Royaume-Uni, organisent leur système de sécurité de façon décentralisée. Dans ce cas, les forces de police sont régies par des lois nationales mais généralement administrées par une autorité locale. Elles diffèrent donc d'une collectivité territoriale (commune, région) à une autre.

Le colonel-major Mokhtar Ben Nasser, ancien chef de protocole auprès du ministère de la Défense et Président du CTESG, a insisté sur l'importance de la tenue d'élections législatives

transparentes et démocratiques en Tunisie dans le courant de l'année 2014 :

» *Il est fondamental que les Tunisiens gèrent la préparation aux élections nationales aussi efficacement et rapidement que possible. Tout déficit démocratique risquerait d'ouvrir la voie à plus d'insécurité.*

Il a aussi souligné que l'adoption de la nouvelle loi électorale était un enjeu national majeur devant être concrétisé au plus vite².

-
1. "Le pouvoir local est fondé sur la décentralisation. La décentralisation est concrétisée par des collectivités locales comprenant des municipalités, des régions et des départements dont chaque catégorie couvre l'ensemble du territoire de la République conformément à une division fixée par la loi. D'autres catégories spécifiques de collectivités locales peuvent être créées par loi."
 2. La nouvelle loi électorale tunisienne a finalement été adoptée par l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) le 1er mai 2014.
-

Discussion 1

Sécurité politique : qu'en disent les participants du nord-ouest tunisien ?

De nombreux participants à la conférence ont confirmé que l'incertitude politique avait un impact négatif sur leur sentiment de sécurité. Pour certains, comme cet avocat du Kef, les habitants du nord-ouest tunisien ont trop longtemps été dépourvus de tout sentiment de citoyenneté :

Prenez la région de Jendouba par exemple. Ses habitants étaient privés de citoyenneté avant même la révolution. Il faut donc renforcer le droit à la citoyenneté. En tant que citoyens nous voulons pouvoir jouer un rôle, nous voulons participer aux processus de prise de décisions politiques.

Sur la question de la citoyenneté, un officier de police de Béja a plaidé pour la promotion de plateformes de consultation publique au niveau local, dans le but de renforcer le sens de citoyenneté des habitants de la région :

Il faut promouvoir l'esprit d'égalité entre citoyens pour que les habitants du nord-ouest cessent de se sentir victimes de politiques renforçant les disparités interrégionales. Cela ne peut être fait qu'à travers l'organisation de colloques incitant les citoyens à élaborer des recommandations et à prendre des initiatives.

Beaucoup de participants voient la tenue d'élections prévues en 2014 comme une étape cruciale vers la stabilisation de la Tunisie aux niveaux national et régional :

L'organisation d'élections transparentes cette année est un gage important de stabilité pour nous. Ces élections doivent conduire à des résultats acceptés par les Tunisiens. La société civile jouera un rôle essentiel dans ce processus. Il faudra définir les priorités pour chaque région et cela permettra de discuter de programmes électoraux qui répondent aux besoins locaux.

Enfin, les participants se sont montrés partagés sur le droit de grève tel qu'il est en vigueur en Tunisie. Une syndicaliste de Béja a résumé ce débat comme suit :

La question des grèves, par exemple, est essentielle. Certains pensent que l'exercice arbitraire du droit de grève met en péril la stabilité et aggrave la situation économique du pays; d'autres considèrent que toute intervention dans les activités syndicales doit être pénalement sanctionnée.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES APPLICABLES À LA PRÉVENTION DU CRIME (2002)

Les principes directeurs des Nations Unies applicables à la prévention du crime soulignent que la sécurité communautaire est indispensable au développement durable. Ces principes

reposent sur une grande diversité d'approches (socio-économiques, éducatives, sanitaires) et fixent les objectifs suivants:

- a. Favoriser le bien-être des populations et encourager un comportement sociable par l'application de mesures sociales, économiques, sanitaires et éducatives privilégiant en particulier les enfants et les jeunes. L'accent est mis sur les facteurs de risques et de protection associés à la criminalité et à la victimisation (prévention par le développement social ou prévention sociale de la criminalité);
- b. Modifier les conditions locales qui influent sur la délinquance, la victimisation et l'insécurité induite par la criminalité, en mettant à profit les initiatives, l'expertise et l'engagement des membres de la collectivité (prévention du crime à l'échelon local);
- c. Prévenir les infractions en limitant les possibilités de les commettre, en alourdissant le risque d'être arrêté et en réduisant au minimum les avantages escomptés, par le biais notamment de l'aménagement du cadre de vie, et en fournissant assistance et information aux victimes potentielles et effectives (prévention des situations criminogènes);
- d. Prévenir la récidive en aidant les délinquants à se réinsérer socialement et en appliquant d'autres mécanismes de prévention (programmes de réinsertion).

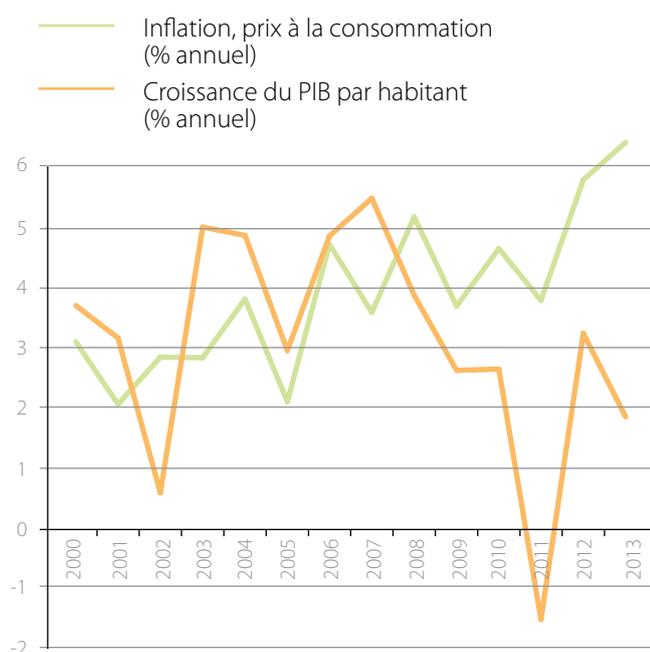
Source: Les principes directeurs des Nations Unies applicables à la prévention du crime (2002), http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=E/2002/99

2. Sécurité économique : pierre angulaire du développement

Le développement du nord-ouest tunisien passe par la garantie d'un environnement économique sûr, équitable et dynamique. Quelques données chiffrées présentées par le colonel Riyadh Bakkara, membre de la garde nationale tunisienne et du CTESG, offrent un aperçu des défis socio-économiques rencontrés dans les gouvernorats de Jendouba, Béja, Siliana et du Kef³.

Notons tout d'abord que la région nord-ouest a souffert des mêmes tendances économiques que le reste du pays, à savoir, une faible croissance couplée à une forte inflation suite à l'épisode de récession de 2011. Le graphique ci-dessous illustre parfaitement la perte du pouvoir d'achat vécue par les citoyens.

Evolution du PIB/habitant et de l'inflation depuis 2000



Source: Banque Mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/pays/tunisie>

En termes de ressources naturelles, la région nord-est dispose principalement d'eau et de terres exploitables, plus précisément des zones forestières et agricoles. L'activité économique régionale se concentre donc principalement autour de l'agriculture (culture du blé et de la pomme de terre), l'élevage, la pêche et le tourisme (voir le graphique page 5 concernant les caractéristiques économiques du nord-ouest tunisien). Le nord-ouest est d'ailleurs considéré comme le "grenier à grain" de la Tunisie. Il produit de plus 12% des produits laitiers du pays.

Le colonel Riyad Bakkara (CTESG) a mis le doigt sur un certain nombre de défis communs aux quatre gouvernorats du nord-ouest tunisien et suspectés de freiner leur développement économique :

- l'instabilité politique ;
- le faible développement de l'infrastructure ;
- la répartition inégale des propriétés terriennes ;
- l'endettement du secteur agricole ;
- l'absence de débouchés économiques, y compris la fermeture face au marché algérien ;
- la contrebande ;
- l'absence de développement technologique ;
- le taux de chômage élevé parmi les jeunes (environ un cinquième) ; et
- l'analphabétisme (qui affecte environ un tiers des habitants).

3. Ces derniers représentent près de 14'800 km² pour 1,2 millions d'habitants, soit près de 15% de la population du pays sur 9% du territoire.

La contrebande en Tunisie

Très peu d'informations concrètes concernant le commerce illicite en Tunisie sont disponibles. Cependant, un récent rapport de International Crisis Group de 2013 confirme que la moitié nord de la frontière tuniso-algérienne, délimitée à l'est par les gouvernorats de Jendouba et du Kef, tend à devenir une zone privilégiée de circulation de résine de cannabis et d'armes légères.

D'après les données du ministère de l'Intérieur citées dans ce rapport, la garde nationale aurait déjoué 441 opérations de contrebande en 2012, contre 3650 pour l'année 2010. Si au premier abord cette diminution du nombre d'opérations illicites avortées pourrait suggérer un recul de la contrebande, les chiffres ne correspondent néanmoins pas aux dires des témoins et aux rapports de certains journalistes et analystes, convaincus de l'augmentation de ce type de commerce. La diminution du nombre d'opérations de contrebande mises en échec pourrait donc en réalité être reliée à une baisse des opérations de contrôle de la garde nationale, des douanes et de la police depuis la révolution de 2011.

Discussion 2

Sécurité économique : qu'en disent les participants du nord-ouest tunisien ?

Pour la plupart des participants à la conférence, le sous-développement économique du nord-ouest tunisien est la cause principale du climat d'insécurité régnant dans la région. Selon eux, les problèmes affectent surtout le secteur agricole, marqué par le surendettement, des coûts élevés de production et la précarité des équipements.

Les conditions de vie sont rendues difficiles par la faiblesse des services publics et le manque d'accès aux axes de transport et de communication. Comme l'a souligné un avocat de Jendouba :

Selon certains, la pauvreté de ces régions est à mettre en lien direct avec l'éclosion de phénomènes de révolte et de violence. Comme le remarque un habitant du Kef :

La contrebande apparaît aussi comme une source majeure de déstabilisation économique et d'insécurité. D'après une journaliste du Kéf :

» Pour que les citoyens du nord-ouest regagnent leur dignité, il faut accélérer les rouages du développement en mettant en œuvre les projets entravés par le pouvoir central depuis longtemps.

» La grande marginalisation des gouvernorats du nord-ouest est aussi la cause des phénomènes de violence. Certaines maisons sont situées juste à proximité de sources d'eau naturelles, mais elles ne sont même pas dotées d'installations sanitaires. En revanche, ces mêmes sources d'eau sont exploitées pour approvisionner en eau potable les palais de Carthage...

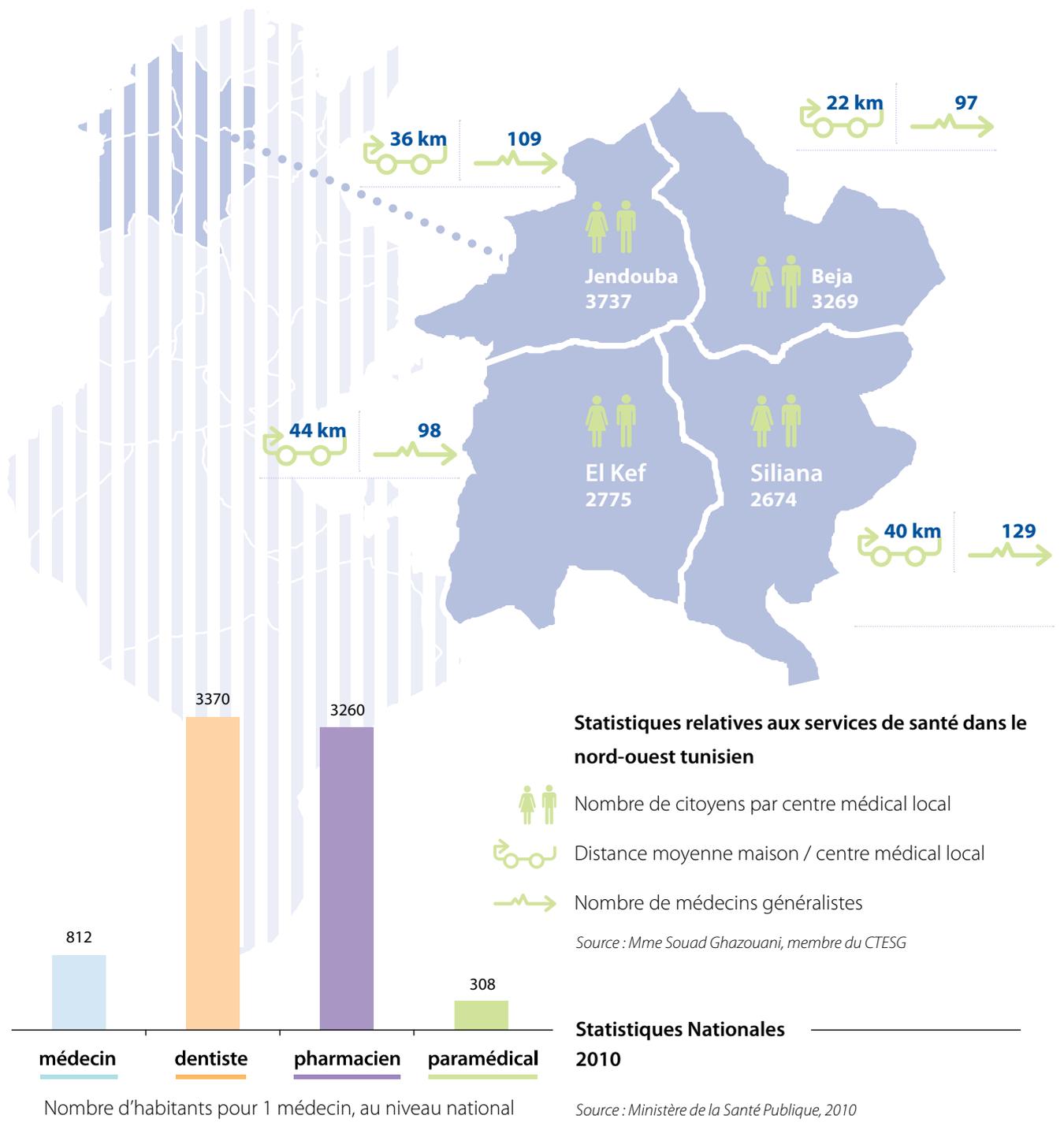
» La contrebande se dresse en économie de substitution dont seuls les réseaux et les trafiquants profitent vraiment. Certains membres de groupes armés ont exercé des activités de contrebande avant de rejoindre des mouvements idéologiques. Ils échangent aujourd'hui des produits de contrebande, des drogues et de l'alcool contre des armes, ou dans le but de gagner la coopération des citoyens.

Enfin, les participants ont demandé le rattachement de la région aux grands axes de trafic routier, afin d'accélérer la dé-marginalisation du nord-ouest et de favoriser les échanges avec les zones plus industrialisées, comme le bassin de Tunis.

3. Sécurité sanitaire et sociale : une marginalisation inquiétante par rapport à d'autres régions

Afin de donner un aperçu de la situation de sécurité sanitaire et sociale, Mme Souad Ghazouani, représentante du Centre tunisien de transfusion sanguine et membre du CTESG, a présenté la «carte» des services de santé dans

le nord-ouest tunisien. Les données statistiques relatives au nombre de citoyens par centre médical local, et à la distance moyenne que doivent parcourir les citoyens pour s'y rendre, sont éloquentes :



Selon Mme Ghazouani, les gouvernorats du nord-ouest tunisien sont défavorisés sur le plan sanitaire et médical ; par exemple, ils disposent d'un faible nombre de médecins généralistes et spécialistes et manquent d'équipement médical nécessaire.

De son côté, Dr. Salem Hamdi, ancien secrétaire d'État au ministère de l'Agriculture, a constaté des insuffisances en termes de sécurité alimentaire dans le nord-ouest tunisien :

» *La sécurité alimentaire passe par l'accessibilité des produits alimentaires : ils devraient être à des prix abordables, de bonne qualité et accessibles (infrastructures). Or, le nord-ouest tunisien est souvent en proie à des situations exceptionnelles comme les canicules, les inondations et les hivers rudes, qui mènent à la pénurie des denrées.*

Pour ce qui est des aspects de sécurité sociale, le colonel Bakkar a pour sa part présenté ce qui constitue le tissu associatif et les composantes de la société civile dans les gouvernorats du nord-ouest tunisien. Il a indiqué l'importance de ces composantes comme mécanismes de réponse aux besoins et aux attentes des citoyens dans cette région. Les données statistiques suivantes ont illustré ses propos :

Type d'associations ⁴	Jendouba	Le Kef	Béja	Siliana	Total
Associations culturelles et artistiques	79	53	90	70	292
Association à caractère général ⁵	229	158	137	199	723
Associations de bienfaisance, de secours et à caractère social	86	83	58	63	290
Associations amicales	7	8	7	9	31
Associations de développement	43	52	31	22	148
Associations sportives	38	32	29	14	113
Associations scientifiques	17	8	23	7	55
Associations féminines	9	2	3	5	19

Source : Colonel Bakkar, membre du CTESG

4. Ces catégories correspondent à celles figurant dans la Loi sur les Associations de 1959 qui fut modifiée et complétée en 1992. Au mois de septembre 2011, un décret-loi relatif aux associations propose d'annuler l'ancien texte et de supprimer ces catégories.
5. Parmi ces associations figuraient, avant la Révolution, les syndicats politiques et la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme.

Discussion 3

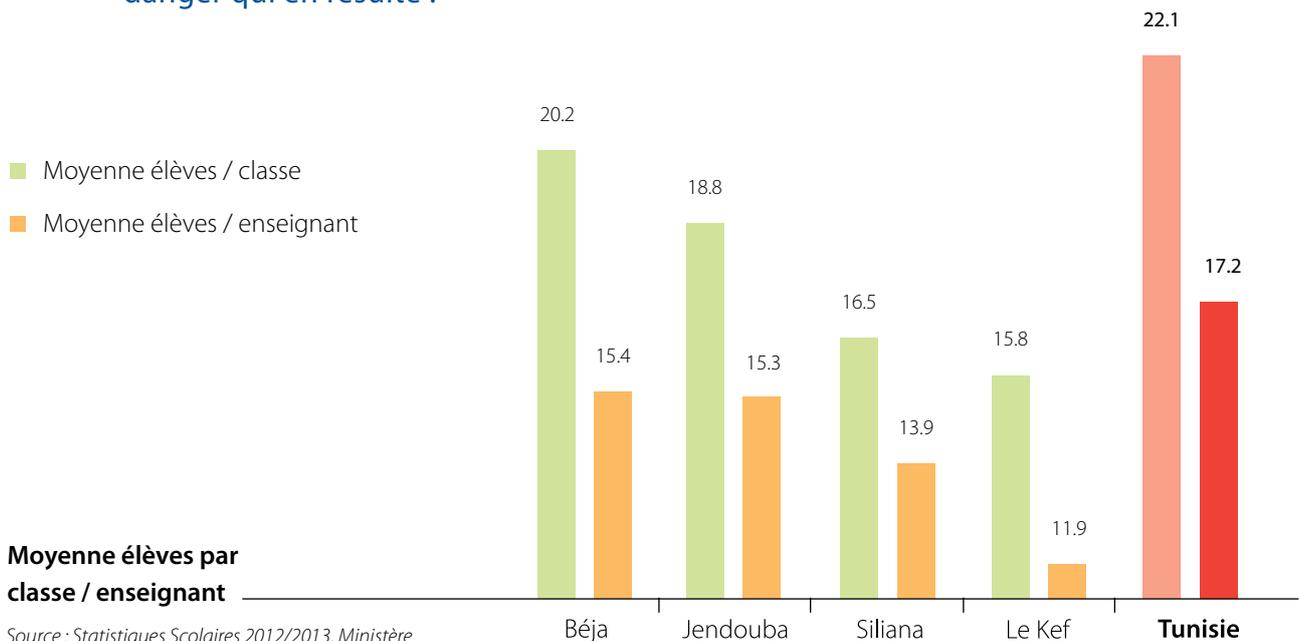
Sécurité économique : qu'en disent les participants du nord-ouest tunisien ?

De nombreux participants ont relevé le manque de dynamisme des gouvernorats du nord-ouest en matière de développement social et éducatif. Dans ce contexte, un enseignant de Siliana a mis en doute la performance des associations à but social :

„ J'ai bien suivi la présentation de M. Bakkara. Sur le papier, le nombre d'associations actives dans le nord-ouest tunisien semble bon. Dans la réalité, leur rayon d'action reste très limité, voire inexistant.

Sur le plan éducatif, les participants se sont accordés sur le fait que la région du nord-ouest manque cruellement d'écoles élémentaires et professionnelles ainsi que d'universités aptes à dynamiser la région et créer de l'emploi. Un syndicaliste de Jendouba résume le danger qui en résulte :

„ Le système éducatif dans la région est si déficitaire qu'il produit des jeunes qui deviennent réceptifs aux idéologies extrémistes.



Source : Statistiques Scolaires 2012/2013, Ministère de l'Éducation
www.education.gov.tn/article_education/statistiques/stat_education2012.pdf

Les statistiques publiées par le ministère de l'Éducation révèlent que le nombre moyen d'élèves par classe et par enseignant dans les gouvernorats du nord-ouest est en réalité plus bas que la moyenne nationale, ce qui suggère que certaines conditions d'enseignement y sont meilleures. Le problème n'est donc peut-être pas à chercher dans les conditions matérielles d'enseignement mais plutôt dans le contexte social. En effet, un tiers de la population locale est touchée par l'analphabétisme et seulement 47% (par rapport à 57.5% pour l'ensemble du pays) ont atteint le niveau du baccalauréat.

Un second enseignant voit une solution dans le développement par l'Etat de structures d'enseignement plus ancrées dans la réalité locale, qui motiveraient les jeunes à s'engager pour le développement de leur région. En effet, le nord-ouest est actuellement frappé par l'exode de nombreux jeunes qui, désireux de travailler dans d'autres régions plus prospères de la Tunisie, quittent la région après avoir terminé l'école.

Dans le domaine de la santé, un citoyen du gouvernorat de Siliana a prôné un renforcement durable de l'offre proposée dans le nord-ouest tunisien :

Enfin, selon beaucoup de participants, le cadre juridique des associations et des partis politiques devrait être révisé. L'instabilité causée par les grèves et les rassemblements, parfois jugés abusifs, leur semble inquiétante. Pour cet enseignant du Kef, une plus grande transparence financière des associations serait souhaitable :

Il faut mettre en place un lieu de formation professionnelle qui tienne compte des particularités du nord-ouest tunisien, dans le but d'encourager les embauches locales dans des projets de développement de la région.

L'Etat et les régions doivent améliorer les processus de recrutement de médecins spécialistes et favoriser leur affectation dans les gouvernorats du nord-ouest. Nous avons aussi besoin de structures de proximité plus modernes.

Je propose la révision du décret-loi n° 88 de 2011 relatif aux associations, notamment en ce qui concerne la transparence de leurs fonds et de leurs bailleurs de fonds.

4. Sécurité publique :

promouvoir la réforme du secteur de la sécurité

NOTE SUR LES STATISTIQUES DE CRIMINALITÉ EN TUNISIE

A cause de l'insuffisance de statistiques de criminalité détaillées en Tunisie, les auteurs de ce rapport n'ont pas été en mesure de vérifier l'exactitude des informations figurant dans cette section, ni d'approfondir leurs recherches. En effet, le Ministère de l'Intérieur ne publie que quelques statistiques, à l'échelle nationale ; ceci concerne, par exemple, le nombre total d'arrestations en Tunisie. Le Ministère de l'Intérieur ne publie pas de statistiques détaillées par région, nécessaires à ce type de rapport. Pour la même raison, il n'a pas été possible d'inclure une cartographie des stations de police, puisque les autorités considèrent leurs emplacements comme étant une information confidentielle.

Les organisateurs ont attiré l'attention des autorités sur la nécessité de faire connaître aux citoyens l'emplacement des structures de sécurité auxquelles ils peuvent s'adresser. Egalement, l'exploitation et la mise en valeur des statistiques de criminalité permettraient au ministère, aux autorités régionales et aux forces de sécurité de lutter contre la criminalité de manière plus systématique. Une compréhension de ses origines et des tendances permettrait également d'identifier et d'évaluer, dans la durée, l'efficacité de l'action sécuritaire.

A noter que le renforcement du système d'information statistique dans les domaines de la criminalité, de la migration et de la gestion des frontières en Tunisie fait partie des recommandations validées dans le cadre de l'Évaluation de l'enquête criminelle et de la collecte des données criminelles (Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice et UNODC, 2014), de la Peer review sur la migration et la gestion des frontières (Ministère de l'Intérieur, ICMPD et IOM, 2013), ainsi que la Peer review du secteur de la sécurité (Ministère de l'Intérieur et Union Européenne, 2014). Il rejoint également la vision stratégique 2015-2019 du Ministère de la Justice, des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle.

Concernant la sécurité publique, le colonel-major Mokhtar Ben Nasser, membre du CTESG, a souligné que de nombreux défis restent à relever pour assurer l'application des principes de la sécurité humaine en Tunisie. Entre autres, M. Ben Nasser a insisté sur l'importance de procéder à la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et de développer une stratégie nationale de sécurité pouvant servir de socle à celle-ci.

» *Nous sommes actuellement déficitaires en matière de pensée stratégique. Une stratégie de sécurité nationale nous donnerait la capacité d'anticiper les menaces sécuritaires qui nous guettent. Une telle stratégie devrait aussi nous permettre de développer notre vision concernant la sécurité future de la Tunisie. Mais pour cela, nous manquons encore cruellement d'imagination.*

Cette question importante a soulevé de nombreuses réactions.

Discussion 4

Sécurité publique : qu'en disent les participants du nord-ouest tunisien ?

De nombreux participants se sont accordés sur la nécessité de réformer le secteur de la sécurité tunisien. Comme l'indique un officier de police de Jendouba, il faudrait que le cadre juridique et institutionnel régissant le travail des forces de sécurité tunisiennes soit mieux défini :

Concernant la création de nouvelles structures sécuritaires, un officier de police à Béja a proposé de mettre en place un nouveau service du renseignement intérieur :

Selon certains participants, l'absence de maîtrise du terrain particulier du nord-ouest par les forces de sécurité tunisiennes favorise l'apparition de groupes armés qui s'installent dans des zones difficiles d'accès. Un syndicaliste des forces armées de Jendouba a souligné que ceci était dû en partie aux processus de transition au sein d'institutions publiques :

« Le cadre législatif des forces de sécurité doit être clarifié. Il existe aujourd'hui une confusion des rôles et des mandats. La structure même du Ministère de l'intérieur doit être revue pour en garantir la plus grande efficacité.

« Il faudrait créer un office national pour le renseignement qui se concentrerait sur les régions frontalières et pourrait compter sur le soutien des citoyens. Les forces de sécurité déployées aux frontières devraient aussi recevoir des équipements et du matériel neufs.

« Avant la révolution, les gardes forestiers connaissaient bien les lieux. Les agents étaient payés par l'Etat pour garder les forêts, et signalaient les mouvements étranges. Après la révolution, tous les gardes ont été mis à la retraite et remplacés par d'autres, moins expérimentés. C'est pour cette raison que de nombreux camps d'entraînement de cellules illégales ont pu s'installer dans les forêts.

QU'EST-CE QUE LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ? (RSS)

Le DCAF part d'une vision ample du secteur de la sécurité. L'expression « gouvernance du secteur de la sécurité » englobe ainsi les cadres légaux et institutionnels, les politiques, pratiques et cultures, et l'information disponible qui constituent la base de l'action sécuritaire.

Par conséquent, la réforme du secteur de la sécurité sert à développer des organes de sécurité effectifs, efficaces, et transparents, qui sont adéquatement contrôlés par les autorités exécutives, législatives et judiciaires, opèrent dans le respect de la loi, et sont tenus de rendre compte de leurs actes.

NOTE SUR LA STRUCTURE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Il existe peu d'informations disponibles au sujet de la structure du Ministère de l'Intérieur. Le ministère ne publie par exemple aucun organigramme détaillé comprenant les noms des titulaires des positions importantes. En outre, plusieurs lois-clés concernant la structure des forces de sécurité sont considérées comme secrètes, notamment :

Décret n° 91-704 du 3 mai 1991 relatif à l'organisation des structures des forces de sécurité intérieure relevant du Ministère de l'Intérieur, tel que modifié et complété par le décret n° 91-1587 du 5 septembre 1991.

Modifications :

- Décret n° 91-1587 du 5 septembre 1991
- Décret n° 2001-201 du 22 octobre 2001, portant organisation des structures des forces de sécurité intérieure relevant du Ministère de l'Intérieur
- Décret n° 2003-61 du 7 avril 2003, relatif à l'organisation des structures des forces de sûreté intérieure au Ministère de l'Intérieur et du Développement local
- Décret n° 2003-97 du 22 mai 2003
- Décret n° 2004-64 du 24 avril 2004
- Décret n° 2004-82 du 5 juin 2004

Outre la réforme du cadre légal et institutionnel, des participants ont proposé de créer de nouvelles structures, d'imposer des règles de conduite en cas de situation de combat, et enfin de mettre en place des programmes de réconciliation entre autorités et familles de combattants illégaux.

Certains participants ont été témoins d'opérations de sécurité dans la région. Trois témoins ont décrit les événements qui se sont déroulés dans ville de Rouhiya (Siliana) le 11 avril 2014, et au cours desquels des affrontements ont eu lieu entre les forces de sécurité et des groupes armés en présence de civils :

» *Une intervention de l'appareil sécuritaire a eu lieu pour arrêter des salafistes à Rouhiya. Cette intervention a été violente et a mis en péril la sécurité même des civils qui n'étaient pas concernés par les événements.*

Un témoin de Rouhiya a décrit la violence de ces événements. De son côté, un syndicaliste de Béjà a appelé les forces de sécurité à respecter le principe de proportionnalité lors de ce type d'interventions :

» Les forces de sécurité ont attaqué des cafétérias et des maisons à 6h du matin. Ils sont entrés chez les gens. Les agents ont agressé tout le monde, même des enseignants. Ils ont justifié cela par la lutte contre le terrorisme. Je ne nie pas non plus qu'il faille trouver un bon équilibre entre les interventions sécuritaires et le respect des droits des citoyens.

La réaction brutale des autorités contre les violences perpétrées sur le sol tunisien n'a pas manqué de faire réagir un retraité de l'armée tunisienne. Ce dernier suggère de lutter par le dialogue et des mesures d'intégration contre la stigmatisation des familles des membres de groupes armés tués lors des interventions des forces de sécurité publique.

» J'étais présent lors de l'enterrement d'un « terroriste » et à cette occasion les familles ont appelé à la vengeance. Il faut entamer un processus de réconciliation avec les familles et leur apporter un soutien matériel pour éviter un nouveau danger potentiel venant de leur part.

Contrairement à l'approche pacificatrice citée précédemment, une enseignante et syndicaliste de Rouhiya émet de sérieux doutes quant à la possibilité d'engager un dialogue constructif avec les groupes armés et leurs sympathisants.

» A Rouhiya, des citoyens fournissent un appui logistique aux terroristes : soutien matériel, nourriture, informations... Ces groupes ne sont pas seulement actifs en Tunisie, mais se rendent aussi en Syrie pour le jihad. Toute tentative d'engager un dialogue avec eux aboutira à un échec cuisant.

Sur ce dernier point, le cheikh Farid El-Béji, membre du CTESG, a souligné que l'approche tunisienne de la sécurité publique impliquait la recherche de solutions pacifiques aux problèmes qui se posent dans le pays :

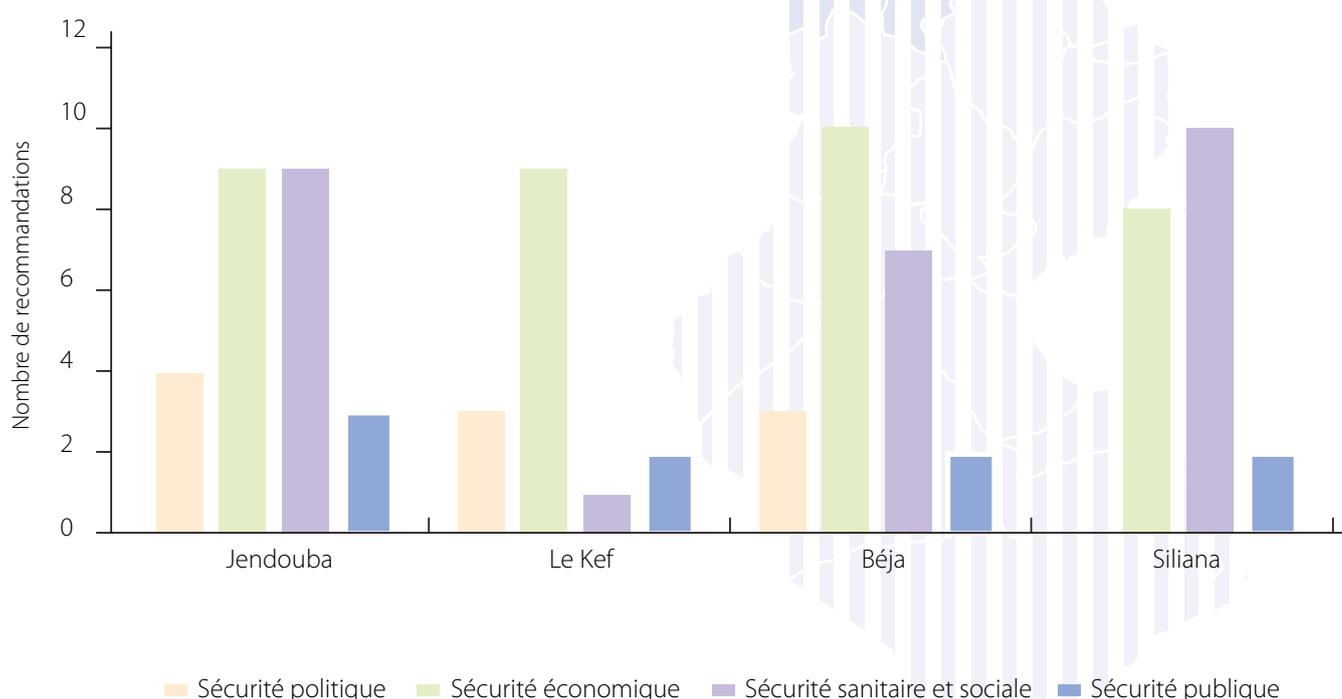
» La Tunisie forme une unité culturelle et confessionnelle qui fait sa force. Les Tunisiens partagent une même croyance en l'Islam, ce qui représente un atout puisque cela favorise le dialogue et le refus de la violence.

Enfin, le sheikh El-Beji a fait part de ses craintes vis-à-vis de la présence de certains groupuscules prônant une approche religieuse extrémiste. Il a recommandé une meilleure éducation à l'Islam modéré, à tous les niveaux de la société, pour parer à ce phénomène.

Recommandations des participants

Au terme de la conférence, les participants se sont réunis en groupes de travail représentant les quatre gouvernorats de Jendouba, du Kef, de Béja et de Siliana. Ils ont formulé une série de recommandations pour le développement de la sécurité humaine au niveau local, qui sont reprises dans ce chapitre district par district. Les recommandations du CTESG et du DCAF, quant à eux, se trouvent en fin de chapitre.

Tableau récapitulatif



1. Gouvernorat de Jendouba

Recommandations pour la sécurité politique :

- revoir le décret-loi n° 87 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des partis politiques ;
- encourager la transparence quant aux sources de financement des partis politiques ;
- encourager la transparence financière au sein de l'administration ;
- assurer le déroulement d'élections transparentes.

Recommandations pour la sécurité économique :

- modifier le Code forestier n° 20 du 13 avril 1988 pour permettre les initiatives d'urbanisation des zones forestières, de sécuriser des dernières et de créer des postes de travail ;
- encourager de nouveaux types de tourisme liés aux sites historiques non exploités jusqu'à présent ;
- créer des zones de libre-échange ;
- encourager la participation des Tunisiens à la production économique locale et abaisser les coûts de production ;
- réparer l'infrastructure endommagée ;
- remettre de l'ordre dans les circuits de distribution ;
- accélérer la promulgation d'un nouveau code des investissements ;
- relier Jendouba à l'autoroute ;
- trouver des solutions aux phénomènes de contrebande.

Recommandations pour la sécurité sociale :

- revoir la loi n° 88 du 24 septembre 2011 relative à l'organisation des associations ;
- réviser et moderniser les programmes éducatifs ;
- restructurer l'université du nord-ouest ;
- promouvoir la formation professionnelle selon les particularités de la région afin d'encourager les embauches locales ;
- renforcer les structures culturelles ;
- intensifier le nombre de colloques et séminaires tenus dans la région ;
- raccorder Jendouba aux services de distribution d'eau potable ;
- améliorer les infrastructures sanitaires ;
- favoriser, à travers l'éducation, la culture de la vie commune et de la citoyenneté dans la région.

Recommandations pour la sécurité publique :

- revoir le cadre législatif des forces de sécurité ;
- revoir la structure du Ministère de l'Intérieur ;
- revoir la loi n° 75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

2. Gouvernorat du Kef

Recommandation pour la sécurité politique :

- révision par l'État de ses procédures de désignation des hauts fonctionnaires en vue de leur dépolitisation ;
- révision du décret-loi n° du 24 septembre 2011 relatif aux associations, notamment concernant la transparence de leurs fonds et de leurs bailleurs de fonds ;
- promulguer des textes incriminant les grèves et les manifestations arbitraires.

Recommandations pour la sécurité économique :

- mettre en œuvre des dispositions relatives à la péréquation territoriale selon l'article 12 de la nouvelle Constitution tunisienne ;
- améliorer les conditions de vie dans les zones rurales ;
- lutter contre le financement de la contrebande et les politiques qui la favorisent ;
- encourager les petits producteurs en :
 - > les exonérant de certains impôts,
 - > baissant les coûts de production,
 - > annulant leurs dettes,
 - > révisant la distribution des terres domaniales à vocation agricole (cf. Loi n°25 de 1970),
 - > opérant une discrimination positive concernant les prix en faveur des petits-producteurs agricoles ;
- établir une station d'épuration ;
- instaurer des unités industrielles agricoles ;
- créer une université de médecine régionale, un hôpital universitaire ;
- développer l'agrotourisme ;
- accélérer l'octroi de concessions permettant l'exploitation des usines et des mines.

Recommandations pour la sécurité sociale :

- faire respecter les engagements de l'État concernant la neutralité des mosquées.

Recommandations pour la sécurité publique :

- restituer les armes de chasse confisquées aux agriculteurs par les autorités locales (ces armes constituent en effet des moyens d'auto-défense) ;
- améliorer les moyens logistiques de l'appareil sécuritaire.

3. Gouvernorat de Béjà

Recommandations pour la sécurité politique :

- encourager un discours positif et motivant relatif au développement de la région ;
- nouer des relations entre les citoyens et les représentants locaux et régionaux basées sur la confiance et la crédibilité ;
- promouvoir le rôle des associations, dont beaucoup sont inactives.

Recommandations pour la sécurité économique :

- poursuivre la lutte contre la pollution, en favorisant l'utilisation d'engrais biologiques pour l'exploitation des terres ;
- promouvoir l'agriculture biologique ;
- baisser les coûts de production agricole ;
- promulguer des lois favorables aux agriculteurs ;
- protéger les terres agricoles des disparités d'exploitation, et rationaliser leur exploitation ;
- créer des zones industrielles ;
- faciliter l'accès des jeunes diplômés à ces zones comme à tout autre projet industriel ou économique visant à créer des intérêts et des profits pour la région ;
- favoriser une meilleure coordination entre les autorités pour faciliter l'exécution des décisions administratives dans la région ;
- favoriser la participation des acteurs locaux œuvrant pour le développement de la région ;
- encourager la consommation des richesses halieutiques et, en général, promulguer une meilleure nutrition.

Recommandations pour la sécurité sociale :

- lutter contre les intégrismes et les préjugés par l'éducation ;
- créer des opportunités de divertissement pour les jeunes de la région ;
- créer des partenariats entre les instituts de recherche et les agriculteurs ;
- améliorer la qualité de l'enseignement ;
- renforcer l'école d'ingénierie ;
- renforcer l'équipement de santé de proximité, les cliniques, et les structures radiologiques ;
- encourager les hommes d'affaires à établir des hôpitaux privés.

Recommandations pour la sécurité publique :

- lutter contre la délinquance en équipant les forces de sécurité, surtout dans les zones dangereuses ;
- encourager la coopération entre les citoyens et les autorités afin de permettre un meilleur flux d'informations pour la prévention.

4. Gouvernorat de Siliana

Recommandations pour la sécurité économique :

- préparer une étude concernant la réforme agraire ;
- éviter que les propriétés agraires ne soient dispersées ;
- promouvoir la protection par l'État de la faune et de la flore ;
- élargir les réseaux routiers et les voies de communication ;
- lier les régions aux installations de gaz naturel ;
- créer des usines et des zones industrielles ;
- assainir les eaux usées ;
- recycler les déchets.

Recommandations pour la sécurité sanitaire et sociale :

Au niveau sanitaire

- recruter des médecins spécialistes ;
- renforcer les compétences des infirmiers et paramédicaux.

Au niveau social

- réviser les textes juridiques réglementant les associations et les partis politiques ;
- promouvoir la décentralisation.

Au niveau éducationnel et confessionnel

- créer des pôles universitaires ;
- créer des établissements éducatifs pilotes ;
- renouveler les équipements dans les établissements éducatifs ;
- modérer le discours des mosquées ;
- contrôler les études religieuses ;
- observer les groupes extrémistes.

Recommandations pour la sécurité publique :

- promouvoir le processus de réforme des forces armées ;
- améliorer la performance des forces déployées aux frontières.

Recommandations du CTESG et du DCAF

Les meilleures pratiques et expériences internationales montrent que la réussite d'une réforme nationale du secteur de la sécurité dépend aussi de la capacité d'un gouvernement à tenir compte des besoins de sécurité des citoyens sur l'ensemble du territoire national.

Grâce à cette conférence régionale, de nombreux citoyens ont eu l'opportunité de discuter leurs besoins en matière de sécurité. Les participants ont présenté différents facteurs affectant leur sécurité physique et matérielle et ont ensuite tenté de formuler des pistes de solution. La participation de nombreux citoyens et citoyennes témoigne du désir des citoyens de s'engager dans un dialogue décentralisé sur la sécurité.

Ayant pris note de l'intérêt des participants à promouvoir des processus consultatifs sur la sécurité humaine dans les gouvernorats tunisiens, le CTESG et le DCAF recommandent :

Au niveau stratégique

1. L'ouverture d'un dialogue national sur la sécurité humaine en Tunisie, comprenant tous les acteurs tunisiens – les autorités exécutives, les forces de sécurité, les institutions législatives et judiciaires, les partis politiques, la société civile, les médias, les associations locales, et le secteur privé ;
2. L'élaboration d'une politique de sécurité nationale et de politiques de sécurité régionales comme moteurs d'une réforme du secteur de la sécurité en Tunisie correspondant aux besoins des citoyens ;

Au niveau institutionnel

3. L'établissement, dans chaque gouvernorat tunisien, de plateformes consultatives permettant aux citoyens de participer à la prise de décision concernant leur sécurité ;
4. Le développement de diagnostics permettant de définir au plus près les besoins des citoyens en matière de sécurité au niveau décentralisé ;

Au niveau opérationnel

5. La production et diffusion, par la Ministère de l'Intérieur, de statistiques de criminalité détaillées par région, gouvernorat et district ;
6. La publication d'études et d'analyses permettant aux autorités tunisiennes et à tous les intéressés de mieux cerner les défis en matière de sécurité au niveau local et de prendre, sur cette base, des décisions pertinentes dans le cadre de l'état de droit.

Siège du DCAF, Genève

Par poste :
Geneva Centre for the Democratic Control of
Armed Forces (DCAF)
P.O.Box 1360
CH-1211 Geneva 1
Suisse

Pour les visiteurs :
Rue de Chantepoulet 11
CH-1201 Geneva 1
Suisse
Tél : +41 (0) 22 741 77 00
Fax : +41 (0) 22 741 77 05
www.dcaf.ch

DCAF Beyrouth

Gefinor Center - Block C - 6th Floor
Clemenceau Street
Beirut
Liban
Tél : +961 (0) 1 738 401
Fax : +961 (0) 1 738 402

DCAF Ramallah

Al-Maaref Street 34
Ramallah / Al-Bireh
Cisjordanie
Palestine
Tél : +972 (2) 295 6297
Fax : +972 (2) 295 6295

DCAF Tunis

14, Rue Ibn Zohr – 1er étage
Cité Jardins
1082 Tunis
Tunisie
Tél : +216 71 786 755
Fax : +216 71 286 865
tunis@dcaf.ch
www.dcaf-tunisie.org

DCAF Tripoli

Tripoli
Libye
Tél : +218 92 268 92 56
tripoli@dcaf.ch



Avec le soutien financier du Fonds d'affectation
du DCAF pour l'assistance au développement
des secteurs de la sécurité en Afrique du Nord.



DCAF

un centre pour la sécurité,
le développement et
l'état de droit